

EIDGENÖSSISCHES VERKEHRS- UND ENERGIEWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE
DIPARTIMENTO FEDERALE DEI TRASPORTI, DELLE COMUNICAZIONI E DELLE ENERGIE
DEPARTAMENT FEDERAL DA TRAFFIC ED ENERGIA

842.14

3003 Berne, 5 décembre 1989.

Aux membres du Conseil fédéral

Note d'information

**TV-**5

Rencontre ministérielle des ministres chargés du dossier à Paris le 17 novembre 1989;

Visite de Monsieur Alain Decaux, Ministre français délégué chargé de la Francophonie à Berne le 24 novembre 1989

 Le 17 novembre 1989, a eu lieu à la Celle-St-Cloud près de Paris, la seconde rencontre entre les ministres responsables du dossier TV-5.

La délégation suisse était conduite par Monsieur Carlo Jagmetti, ambassadeur de Suisse en France, en remplacement de
Monsieur Adolf Ogi, Chef du DFTCE, retenu à Rome. L'accompagnaient Monsieur F. Riehl, Chef-adjoint au Service de la
radio et de la télévision au secrétariat général du DFTCE et
Monsieur Christian Dunant, conseiller à l'Ambassade de Suisse
à Paris.



2. TV-5 est un programme international de langue française diffusé par satellites en Europe et au Canada. La SSR y participe à côté des télévisions françaises (TF 1, A 2, FR 3), belge (RTBF) et canadienne.

La gestion est assurée par un groupement économique SATEL-IMAGES avec lequel la SSR a passé un contrat qui prévoit sa participation sous forme d'une journée de programmes par semaine.

Actuellement TV-5 diffuse son programme tous les jours de 16h00 à 24h00. TV-5 Europe est reçu à ce jour par une vingtaine de pays en Europe et en Afrique du Nord. Sur l'Amérique du Nord, un programme adapté, TV-5 Canada-Québec, est diffusé par le satellite Annick C-3.

3. TV-5 n'est pas financé par la publicité. Ce sont les participants (Etats et radiodiffuseurs) qui assurent sa survie économique.

En Suisse, la part du soutien de l'Etat est minime; en 1989 500'000.-- francs ont été versés par la Commission pour la présence de la Suisse à l'étranger (COCO) à la SSR pour toutes ses autres participations à des programmes étrangers.

TV-5 coûte actuellement à la SSR un peu plus de 2,5 millions de francs par an. Elle y participe depuis son lancement le 13 juin 1983. Le Conseil fédéral a donné son accord pour autant que cette collaboration ne porte pas préjudice à sa mission primaire sur le plan national.

4. A la demande du Premier Ministre français Michel Rocard, Monsieur Alain Decaux, Ministre chargé de la Francophonie a présenté un rapport sur "la politique télévisuelle extérieure de la France" le 26 juillet 1989. Ce rapport est très critique à l'égard de TV-5 et propose une réorientation de la politique française vis-à-vis de ce ra-diodiffuseur francophone international, allant, dans une des variantes envisagées, jusqu'à le remplacer par Antenne 2.

Tous les radiodiffuseurs et les Etats partenaires de la France dans TV-5 (y compris la Suisse) ont protesté contre la manière dont ils ont pris connaissance des intentions françaises ainsi que contre leur contenu.

En septembre 1989, Messieurs Rocard et Decaux ont tenu à rassurer leurs partenaires en leur répondant personellement. Monsieur Decaux a suggéré une réunion ministérielle qui a été fixée au 17 novembre 1989 à Paris.

5. Lors de cette réunion ministérielle du 17 novembre 1989, Monsieur Decaux, président de la séance, a tenu à rassurer les partenaires de la France. Il a rappelé que son rapport de juillet 1989 n'était qu'une étude sur la politique audiovisuelle extérieure de la France, destinée au Premier Ministre Rocard. Il ne constitue pas un document de décision.

La France entend maintenir son engagement dans TV-5, mais elle souhaite une amélioration grâce à des réformes de structures, de programmation et à des moyens accrus. A cet effet, Monsieur Decaux a proposé de fonder une société anonyme en remplacement de la structure actuelle qui ne donne pas satisfaction. De nouveaux partenaires français (Sofirad, holding de l'audiovisuel; INA, Institut national de l'audiovisuel) pourraient participer à TV-5.

La <u>délégation Suisse</u>, comme celles du Canada, du Québec et de la Communauté française de Belgique a réaffirmé son soutien à TV-5. Elle a convenu qu'une amélioration était en effet souhaité. Elle a toutefois insisté sur la nécessité de pour-

suivre dans la <u>voie consensuelle</u>. Quant à la nouvelle structure, il a été décidé que les partenaires prendront position dès qu'ils auront en main d'un projet détaillé. Sur ce point, Monsieur Decaux a souhaité une réponse de ses partenaires pour le 12 décembre 1989 autant que possible, pour des raisons internes au gouvernement français.

Il convient de signaler encore que la priorité pour le développement de la diffusion de TV-5 a été mise sur les pays de l'Europe de l'Est. L'examen de l'extension sur le continent nord-américain est poursuivi ainsi que celle éventuelle sur l'Afrique.

A l'issue de la séance, les parties ont décidé de se réunir périodiquement au moins une fois par an afin d'évaluer les progrès enregistrés et de fixer les orientations de politique générale. La prochaine réunion des ministres aura lieu au printemps 1990 à Montréal.

6. Le 24 novembre 1989, le Chef du DFTCE a reçu à Berne le Ministre Alain Decaux. A l'occasion de cette visite de courtoisie, la volonté de maintenir et dynamiser TV-5 a été une nouvelle fois exprimée. La nécessité de maintenir l'esprit de consensus a été réaffirmé. Les possibilités d'un appui financier plus important des autorités suisses dans le futur grâce à la nouvelle loi sur la radio et la télévision ont été évoquées.

Par ailleurs, on a souligné l'intérêt à ce que la Suisse participe au projet de télévision franco-allemande culturelle la Sept. Du côté helvétique, il a été précisé que le gouvernement suisse et la SSR suivaient de près l'évolution de ce dossier. Enfin, le chef du DFTCE a profité de l'occasion pour rappeler que la Suisse serait très heureuse que la France signe prochainement la Convention du Conseil de l'Europe sur la télévision transfrontière. Il est évidemment plus facile pour notre pays de participer à des programmes qui respectent cet accord et de collaborer avec des Etats qui ont pris l'engagement d'y souscrire.

7. Notre département attend donc la documentation complète sur le projet français de nouvelle structure pour TV-5. Il examinera avec la SSR si cette modification est acceptable. Au cas où le changement des structures serait très important, il se posera la question de savoir si le Conseil fédéral ne doit pas se prononcer en vertu de l'article 2, 4e alinéa de la concession de la SSR.

DEPARTEMENT FEDERAL DES TRANSPORTS, DES COMMUNICATIONS ET DE L'ENERGIE

Adolf Ogi